VACANCES VOYAGES LOISIRS

VACANCES EN FAMILLE

Sommaire

- Informations réservations — p.3
- Séjours Familles — p.4-8
- Conditions générales de réservations — p.9-10

Informations réservations

Vacances Voyages Loisirs
39, avenue Henri Barbusse, 94408 Vitry-sur-Seine CEDEX

Retrouvez VVL et son actualité sur le site: **http://www.vvl.org**
Site BAFA: **https://vvl-bafa.org/**

Réservations et renseignements:

Louise FENELON
Directrice du Pôle Education
louise.fenelon@vvl.org
01 45 73 40 01

Eva KONIG
Coordonnatrice séjours
eva.konig@vvl.org
01 45 73 40 26

Johan CHAPUIS
Chargé de Développement
johan.chapuis@vvl.org
01 45 73 40 14

Mentions Légales:

Vacances Voyages Loisirs, association 1901 – 39 avenue Henri Barbusse,
94408 Vitry sur Seine Cedex
Association de tourisme social et solidaire, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 14 novembre 1946 sous le n ° 9462. Agréée le 15 juin 1982 par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Agréée le 17 juin 1983 par le Secrétariat d'Etat au Tourisme sous le n ° AG.094.95.0009. Agrément ESUS le 04 mars 2020. Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n° IM094100039 le 15 novembre 2016. Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme.
SIREN n ° 775741861.
NAF n ° 5520 Z

VACANCES VOYAGES LOISIRS

VACANCES EN FAMILLE

- Séjour Centre La Croix Valmer — p.5-6
- Séjour Centre Méaudre — p.7-8

LA CROIX VALMER

LE CENTRE

Au centre de la baie de Cavalaire, face aux îles d'Or (Porquerolles, Port-Cros, Le Levant), la maison familiale « La Bouillabaisse » constitue le lieu idéal de vacances et de repos. Elle se situe sur un terrain en forme de terrasse surplombant la mer.
On y accède par un chemin privé qui mène à une crique abritant une petite plage, presque exclusivement réservée aux vacanciers de la maison familiale.
Cette magnifique propriété de La Croix-Valmer dispose de chambres de 3-4 ou 6 personnes réparties dans deux bâtiments:
Le bâtiment principal: superbe maison de style provençal avec une terrasse côté jardin et une terrasse côté mer: - au rez-de-chaussée : le bar, la cuisine, la salle à manger donnant sur la terrasse face à la mer - au 1er: Les chambres avec douche, WC à l'étage. - au rez-de-chaussée dans les annexes latérales au bâtiment central, chambres à 3 lits (dont 1 superposé) avec douche et WC.
L'annexe « Le Vallon »: Chambres de 4 ou 6 lits avec mezzanine, WC et douche. Prêt de lits bébés (avec draps).
Une salle de jeux et d'activités: aménagée au-dessus du local à bateaux,

Vacances en famille

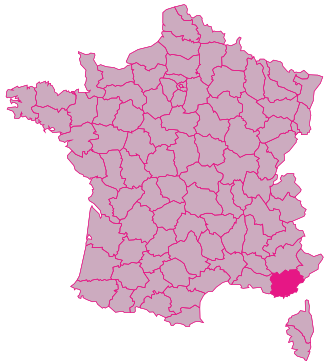

Centre de Vacances de Vitry sur Seine « La Bouillabaisse »
383 allée de la Bouillabaisse
83420 La Croix-Valmer
Tél : 04.94.79.60.71

vitry-sur-seine

La Croix Valmer

Durée: 14 jours

Famille

PRÉSENTATION

Un centre de vacances fabuleux pour que chaque famille y passe le meilleur des séjours.
Kayak de mer, stand up paddle, tubas et masques de plongée, sont mis à la disposition des vacanciers qui souhaitent pratiquer des activités nautiques à proximité de la maison familiale, sans encadrement. Des activités sportives, de découverte et jeux intérieurs et de plein air sont proposés en fonction de l'âge des enfants. Des visites « découverte » de la région sont organisées : Visite de villages typiques de la région : Gassin, Grimaud, Ramatuelle, Cogolin... Marché provençal et visite du vieux port de Saint-Tropez, Jardin botanique du Rayol à Canadel, excursion dans l'île de Port-Cros.
Un animateur propose des demi-journées d'activités, pour les enfants, pour vous permettre de prendre un peu de temps pour vous.
Dans ce contexte d'épidémie de Covid 19 des mesures d'hygiène strictes sont mises en place pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

DATES:

- Du 2 au 16 juillet 2022
- Du 16 au 30 juillet 2022
- Du 30 juillet au 13 août 2022
- Du 13 au 27 août 2022

LES POINTS FORTS:

> Très bel emplacement, la tête au soleil et les pieds dans l'eau.
> Sorties et animation pour les familles.
> Animations pour les enfants et esprit de famille
> Pension complète

MÉAUDRE

LE CENTRE

Méaudre est un petit village de montagne au cœur du parc naturel régional du Vercors, situé sur un plateau vallonné bordé de forêts où l'ensoleillement y est excellent.
D'une grande richesse écologique, le Parc naturel régional du Vercors offre de nombreuses possibilités de découverte : escalade et spéléologie seront donc au programme.
Les enfants sont hébergés dans des chambres confortables de 5 ou 6 lits, équipées d'une douche et de lavabos.

Vacances en famille

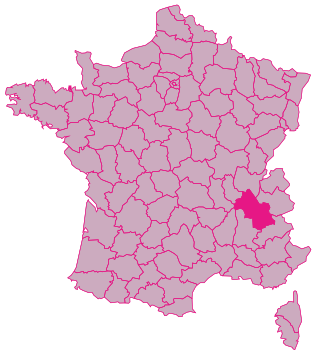

Centre de Plein Air VVL
de Vitry-Sur-Seine
478 route de Pertuzon, Les Marais
38112 Autrans Méaudre en Verons
Tél : 04.76.95.20.28

vitry-sur-seine

Méaudre

Famille

Durée: 7 jours

PRÉSENTATION

Dans une station familiale de moyenne montagne, le centre de Méaudre vous offrira un cadre confortable pour passer des vacances entre découvertes de la Montagne et animations en famille.
Le centre dispose de chambres confortables de 2 à 5 lits, équipées d'une douche et de lavabos. Également à la disposition des familles: 4 salles d'activités, une bibliothèque avec un coin cheminée, 2 salles à manger spacieuses et très lumineuses et une infirmerie.
Dans ce contexte d'épidémie de Covid 19 des mesures d'hygiène strictes sont mises en place pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

DATES:

- Du 15 au 21 août 2022

LES POINTS FORTS:

> Un centre confortable
> Très belle situation
> Animations pour les enfants et en famille
> Pension complète

VACANCES VOYAGES LOISIRS

Conditions générales de réservation

RÉSERVATION DES PLACES

Vous pouvez transmettre vos options au Pôle Éducation. Afin de satisfaire au mieux vos demandes, nous vous conseillons de nous indiquer plusieurs centres, par ordre de préférence, pour chaque catégorie d'âge et d'activités (attention à la capacité d'accueil de nos centres).
Toute inscription faite auprès d'une collectivité adhérente par l'intermédiaire d'un organisme (DDASS, foyer, placements divers, etc.) doit être soumise pour accord à VVL.

CONFIRMATION DES PLACES PAR VVL

Après accord réciproque entre VVL et les collectivités, nous vous ferons parvenir une convention régissant nos accords (à retourner obligatoirement dûment datée, signée du maire de la commune ou de son représentant), les annexes des tarifs des séjours et des transports, les formulaires de bons de commande, tous les documents nécessaires aux démarches administratives et à la bonne préparation des séjours.

DATES LIMITES OPTIONS/RÉSERVATIONS, BONS DE COMMANDES

Séjours Été:

- Options : au 3 janvier 2022
- Dossier de Réservation : 17/02/2022
- Bon de commande : 16/03/22 pour les séjours à l'étranger et 13/04/22 pour tous les autres séjours

Le bon de commande devra être retourné à VVL accompagné d'un versement de 50 % du montant total des réservations séjours et transports, Ainsi que votre bon de commande administratif indiquant le code d'engagement, devra être communiqué à VVL dès réception de cet avenant, afin de transmettre vos factures sur le Portail Chorus .
En cas de non-respect des échéances, VVL ne peut s'engager à satisfaire les demandes ayant fait l'objet des options initiales. Pour tout bon de commande non retourné à la date fixée, VVL adressera un bordereau de réservation qui sera considéré comme bon de commande. Toute place annulée et non remplacée après réception du bon de commande sera facturée pour les accueils collectifs de mineurs en centres fixes en France à 50 % du montant séjour et 100 % du montant transport. Pour tous les autres séjours (itinérances France et étranger, linguistiques, familles, seniors) les dédits seront calculés en fonction des frais engagés et n'excèderont pas 100 % du prix du forfait.

DURÉE DES SÉJOURS, TARIFS ET MODE DE PAIEMENT

- Les tarifs transports mentionnés sur les programmes sont donnés à titre indicatif au départ de la région parisienne.
  Les transports et tarifs peuvent être modifiés en fonction des effectifs pour la sécurité et le confort des participants.

TRANSPORT

- VVL coordonne et organise le transport.

Le tarif Train comprend les titres de transport train 2e classe, les services de traction manutention (lorsqu'ils sont disponibles dans les gares de Paris et de province), les navettes en car depuis les gares de province jusqu'aux centres d'hébergement (aller et retour), les frais de gestion et de logistique. Le transport depuis les lieux de départ (villes) jusqu'aux gares ou aéroports de départ, (aller et retour) n'est pas organisé par VVL.

Le tarif Car est un forfait pour un autocar et pour un groupe de 40 enfants.

La décision du mode de transport «train ou car» sera prise après communication par l'ensemble des collectivités du choix de leur moyen de transport à la date du bon de commande (le 16/03/2022 pour les séjours à l'étranger et le 13/04/2022 pour les séjours en France).

- VVL se réserve le droit d'apporter des modifications d'horaires et de dates en fonction des autorisations de circulation des groupes d'enfants (tarifications spéciales SNCF et compagnies aériennes, interdictions et contraintes de circulation en cars, etc.).
- Les avis de départ et de retour vous seront communiqués environ trois semaines avant le départ, dans un délai plus court en cas de vols charters.
- Pour des raisons d'effectifs, certains transports concernant des séjours différents pourront être regroupés par région d'implantation.
- Pour les collectivités retenant moins de douze places par séjour, VVL ne détachera pas de personnel pour accompagner les participants aux lieux de départ et de retour. Cependant à la demande de la collectivité, VVL peut mettre à disposition un accompagnateur (prestation payante, voir avenant à la convention).
- Pour les jeunes voyageant seuls, les parents devront leur délivrer une "autorisation de libre circulation" qu'ils remettront à l'équipe d'encadrement. Cela est valable uniquement pour les départs et les retours, afin de permettre aux jeunes de réintégrer soit le centre de vacances, soit leur domicile, ou encore de rejoindre un lieu préalablement fixé par les parents. Ce document est à joindre à la fiche sanitaire de liaison. La décision des parents d'autoriser leur enfant à voyager seul dégage VVL de toute responsabilité en cas d'imprévu.
- L'enlèvement et le retour des bagages dans les collectivités peuvent être étudiés par notre service transports, lequel fournira un devis sur demande.

PRESTATIONS COMPRISES DANS LE TARIF SEJOUR

- **Pension:** hébergement, quatre repas par jour.
- **Encadrement:** direction et encadrement selon législation.
- **Sanitaire:** application de la législation.
- **Assurance:** responsabilité civile VVL, accidents participants, rapatriement sanitaire.
- **Blanchissage:** linge des participants (pour une durée de séjour de plus de 7 jours et de maison.

  Activité et matériel: selon le type de centre, l'âge des participants, l'implantation (voir descriptifs des séjours).

  Visites: frais de pension d'un élu ou de son représentant pendant le séjour sur le centre (si possible) pendant deux jours (sans le transport). En cas de prolongation du séjour, les frais seront à la charge de la collectivité. Sauf cas exceptionnel, VVL doit être prévenue au moins deux semaines à l'avance.
- **Frais administratifs et amortissement du matériel.**
- **Service:** suivant la capacité du centre, personnel de service, de cuisine, d'entretien et de lingerie.
- **Véhicule:** au minimum un véhicule de service sur les centres fixes de la coopération, pour la sécurité et l'organisation de certaines activités.
- **Information:** programme, permanences VVL, etc.

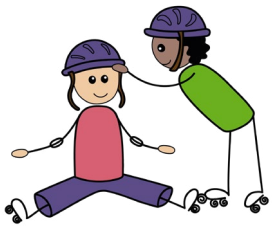

VACANCES VOYAGES LOISIRS

Conditions générales de réservation

A LA CHARGE DES COLLECTIVITES

- L'organisation du transport des participants par la collectivité (sauf accord particulier avec VVL), jusqu'aux lieux de départ et à partir des lieux de retour fixés par VVL.
- Les fiches sanitaires de liaison, les fiches de traitement et les fiches de renseignements doivent être remises au responsable du séjour le jour du départ.
- Les démarches auprès des caisses d'allocations familiales. Les numéros d'ouverture seront communiqués au plus tard une semaine avant les départs.
- Les frais d'organisation des réunions de présentation, d'information et de bilan (tarif forfaitaire et conditions, voir avenant à la convention).
- La collectivité doit impérativement nous remettre la liste des responsables des permanences pendant les soirées, week-end et jours fériés.
- En cas de renvoi d'un participant en accord avec la collectivité, le séjour de ce dernier est dû intégralement à VVL; les frais de renvoi (transport, accompagnateur, etc.) sont à la charge de la collectivité.
- Tous les frais inhérents à la dégradation d'un véhicule loué pour le compte d'une collectivité qui organise un séjour avec ses propres agents, seront facturés à l'euro près, y compris les frais du loueur, si le véhicule n'était pas rendu avec le plein de carburant.
- ATTENTION : le test d'aisance aquatique est obligatoire pour certains séjours, en l'absence de ce document, nous serons contraints de le facturer à hauteur de 10 euros par enfant.
- Si la pandémie persistait et que la réalisation d'autotests devenait fréquente, VVL se réserve le droit de les facturer à la collectivité

CONVOYAGE

- Prise en charge des enfants/jeunes par l'encadrement VVL, dans la collectivité -aller et retour - (à partir de 12 inscrits).
- Moins de 12 inscrits : la collectivité a en charge le convoyage - aller et retour – de la collectivité à la gare/aéroport.
- Transport organisé par la collectivité: la collectivité étant responsable du transport doit en assurer l'organisation et le convoyage (en collaboration avec VVL).
- La collectivité devra se conformer aux indications des avis de départ et retour transmis par VVL ou convoyer elle-même les participants sur les centres (après accord de VVL afin de ne pas compromettre les effectifs prévu pas car).
- Les tarifs indiqués sont susceptibles de révision à l'issue de la réception du bon de commande pour des variations concernant: Le coût des transports lié au prix des carburants, les taxes aéroportuaires et touristiques et les taux de change en rapport avec les contrats.
- Pour certains séjours, les transports sont compris dans les tarifs, ils s'effectuent alors au départ de la région parisienne, sauf demande expresse.

LISTE DES PARTICIPANTS

- Pour permettre une bonne organisation des vacances - réservation des billets de transport (avion, SNCF) et organisation des réunions préparatoires, il est important de nous communiquer la liste des participants, par centre et par séjour, et comportant tous les renseignements conformes à notre liste type envoyée aux collectivités dans le dossier administratif.

Cette liste doit nous parvenir au format Excel six semaines avant le départ. Ne pas attendre la fin des inscriptions pour transmettre ce document qui permet aux services concernés de préparer les séjours.

INDIVIDUELS

Toute réservation doit être suivie d'un courrier de confirmation dans les huit jours suivant votre appel, accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de VVL, représentant 25 % d'arrhes non remboursables du montant du séjour et du transport. Dès réception de votre courrier, une facture définitive vous parviendra. Le solde est à régler trente jours avant le départ. Un bon de séjour vous sera remis dès réception de votre paiement. Les tarifs sont ceux indiqués dans la brochure. A la fin du séjour et sur votre demande, VVL peut vous fournir une attestation de séjour afin de vous permettre de bénéficier de la subvention CAF non prise en compte par l'association.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Attention: pour tous les séjours hors du territoire français, les jeunes devront se munir de leur Carte d'identité ou Passeport en cours de validité, d'une Autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité des parents et d'un extrait d'acte de naissance (ou copie du Livret de Famille). Pour les ressortissants non communautaires, ils devront fournir, en plus de ces documents, le titre de séjour délivré par l'Ambassade.

ADHÉSION

Une adhésion annuelle est obligatoire.

- Collectivités: l'adhésion annuelle collective fera l'objet d'un mémoire à l'occasion de la première facturation de séjours organisés par la collectivité avec VVL.